



## direct energie probleme de remboursement

Par **boubou93290**, le **14/03/2011** à **22:05**

bonjour,

je suis cliente depuis peu chez direct énergie, j'ai eu des retards de paiements concernant les 1<sup>eres</sup> factures j'ai envoyé des chèques mais ils ont suspendu le gaz.

ils estimaient mes factures a 250 environ tout les 2 mois.

la résiliation a eu lieu en février un indice au compteur de 10199.

Sur ma facture du 4 nov 2010/ indice au 5/11/2010

10141 index estimer au 4/01/11 10597 cette facture a été réglée 258€.

après une autre facture estimative le 4/01/11 index 10597 index estimer au 4/03/11 10965 me demandant de payer 214 €.

la résiliation a eu lieu le 03/02/11 index 10199

facture de résiliation 400€ seulement ils déduisent l'autre facture de 214€ soit un avoir de 185€ alors que déjà j'ai payé et que je n'ai pas consommé tous les m2; je ne comprends pas

la si je me trompe pas etant donné que j'ai payé déjà en sur estimation en nov avec un index de 10597 ils doivent simplement faire le calcul avec mon index de résiliation a 10199. soit un avoir de 400€ .

je ne sais pas quoi faire ils te disent que c'est normal que toute factures estimer est du meme si elle n'est pas consommé. j'aimerais les attaquer en justice mais pas d'argent.merci de me répondre.

boubou-93-@hotmail.fr

ref direct energie 101031515

tel 0625972130

Par **Domil**, le **15/03/2011** à **00:33**

Il n'y a pas besoin d'argent pour les attaquer en justice (saisine simplifiée du tribunal de proximité)

Vous leur faites une LRAR TRES CLAIRE, avec les indices, vos calculs et vous les mettez en demeure de rembourser la somme de ... qu'à défaut, vous saisissez le tribunal de proximité

Par **Camille\_DE**, le **15/03/2011** à **17:16**

Bonjour Boubou93290,

Je suis Camille, je travaille chez Direct Energie et je tiens fortement à vous aider.

Je vous remercie d'avoir communiqué votre référence client que j'ai pu transmettre

directement à notre service client.

Sachez que je ne manquerai pas de revenir vers vous au plus vite pour vous informer de celle-ci.

Bonne fin de journée.

Camille

Par **Domil**, le **15/03/2011** à **17:18**

et si vous n'avez pas de nouvelles dans la semaine, vous envoyez la LRAR

Par **salmandre**, le **19/12/2013** à **08:42**

Je suis moi aussi en litige avec direct energie je les appelle tous les deux jours maintenant et ca dure depuis 3 semaines ils me doivent juste 736 euro (je viens de déménager ca fait deux mois et par contre pour le nouveau logement ils on pas été en retard pour prélever les 157 euro de mensualité).Que dois-je fais